

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie RENOUF, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 29/01/2026

Présents : Annie RENOUF, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Laure de MAISONNEUVE, Frank RABILLE, Joseph BERNARD, Romain TESSIER, Karine GAZEAU, Roger GOMET, Véronique DESMARICAUX

Absents ou excusés : Edouard de La BASSETIERE, Sylvie LEBON

Pouvoir :

Secrétaire : Romain TESSIER

1/2026 AVENANT 1 – MARCHÉ AMÉNAGEMENT DE VOIRIE « PASSERELLE DE LA MADELEINE ET CHEMIN DES ÉCOLIERS »

Madame le Maire présente l'avenant 1 concernant le marché d'aménagement de voirie pour la « passerelle de la Madeleine et chemin des Écoliers » du lot unique : Travaux de Voirie.

Elle explique que les travaux prévoient la réalisation de deux plots amovibles mais en réalité un seul plot a été nécessaire.

Elle indique que cela représente une moins-value de 250.00 € H.T. au marché, soit 55 740.00 € H.T. au lieu de 55 990.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'avenant n° 1 ci-dessous :

- Avenant n°1 au marché d'aménagement de voirie pour la « passerelle de la Madeleine et chemin des Ecoliers » du lot unique (Travaux de Voirie) : - 250.00 € H.T. au marché, soit 55 740.00 € H.T. au lieu de 55 990.00 € H.T.

- Autorise Madame le Maire ou un adjoint à signer l'avenant.

2/2026 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER- 9 IMPASSE DU SACRÉ COEUR

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de bien.

Elle l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AC parcelles n° 169, 172 et 177, d'une superficie totale de 1580 m², situé 9 impasse du Sacré Coeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 03 février 2026, présentée par l'Office Notarial SCP LAURENT ET CELINE TEFFAUF, notaires associés à ANGLÉS (85), concernant le bien cadastré section AC parcelles n° 169, 172 et 177, d'une superficie totale de 1580 m², situé 9 impasse du Sacré Coeur.

3/2026 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER- 103 RUE DE LA PEROCHERE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de bien.

Elle l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AE n° 45, d'une superficie totale de 1578 m², situé 103 rue de la Pérochère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 26 décembre 2025, présentée par SELARL OCEAN NOTAIRES & CONSEILS, 1, rue du Pinay, Olonne-sur-Mer aux SABLES-D'OLONNE, (85), concernant le bien cadastré section AE n° 45, d'une superficie totale de 1578 m², situé 103, rue de la Pérochère.

4/2026 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER- 24 RUE DU CORMIER

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de bien.

Elle l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AD n° 66, d'une superficie totale de 407 m², situé 24 rue du Cormier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 12 décembre 2025, présentée par VENDÉE LITTORAL NOTAIRES, 3, place de la Liberté, JARD-SUR-MER (85), concernant le bien cadastré section AD n° 66, d'une superficie totale de 407 m², situé 24, rue du Cormier.

5/2026 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER- 307 RUE DU STADE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de bien.

Elle l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section C parcelles n° 2640 et 2642, d'une superficie totale de 1466 m², situé 307 rue du Stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 12 décembre 2025, présentée par Charlotte BRANGER et Olivier PETITEAU, NOTAIRES ASSOCIÉS, 259, rue de la Rosière, TALMONT-SAINT-HILAIRE (85), concernant le bien cadastré section C parcelles n° 2640 et 2642, d'une superficie totale de 1466 m², situé 307, rue du Stade.

LE MAIRE

ANNIE RENOUF



LE SECRETAIRE

ROMAIN TESSIER

